

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents à la séance : 9
Date de la convocation : 2 février 2018

L'an deux mil dix-huit et le 10 février, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs, Bernard MOINELionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Cédric CREMONA, Thibaut GUILLEMAUD et Christophe POINT.

Absents excusés : Mrs Jean-Christophe BALDASSINI et Mme Sandrine DUTARTRE

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2017 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois :

Le Conseil Municipal donne son accord, avec 7 voix pour et 2 abstentions, pour les modifications des statuts de la Communauté de Communes suivantes :

- suppression de la compétence supplémentaire « Adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Clunisois-Mâconnais-Tournugeois (CCT) »

- élargissement de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » à l'ensemble du territoire communautaire,

- ajout du Centre de Loisirs maternel de Tournus (3 – 6 ans) à la compétence « Enfance - Jeunesse ». Ainsi, la compétence optionnelle s'intitulera : « Création et gestion des Relais Assistantes Maternelles, des Multi Accueils, de la Micro Crèche et du Centre de Loisirs Maternel de Tournus (3 – 6 ans) » dans le cadre des contrats enfance.

- ajout de la compétence obligatoire « GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » qui comprend 4 composantes définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.21-7-I du code de l'environnement : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Délibération échange de terrains sans soulte entre la commune et GFA GUILLOT BROUX :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande du GFA GUILLOT BROUX qui porte sur l'échange de terrains appartenant à la commune et au GFA GUILLOT BROUX, les terrains situés aux lieux dits La Mollepierre, Les Perrières, Les Renardières, en Curty, La Combe de Sagy et la Combette. M. le Maire précise que cette demande permettrait de réaliser des travaux d'aménagement et d'élargissement des chemins communaux. Considérant que la superficie des terrains à échanger est de 55a 15ca pour les terrains communaux et de 49a 95ca pour les terrains du GFA GUILLOT BROUX et de l'intérêt mutuel pour les coéchangistes de conclure cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'échange sans soulte entre la commune de CRUZILLE, et le GFA GUILLOT BROUX ; donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte d'échange et pour recevoir cet acte au nom de la commune, précise que, avec leur accord, l'ensemble des frais liés à cet échange (géomètre, d'acte, d'enregistrement aux Hypothèques...) seront supportés par le GFA GUILLOT BROUX.

Délibération éclairage public concomitant aux travaux « PSSA Sagy le Haut »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL); d'autoriser M. le Maire à modifier le contrat de fourniture en conséquence ; d'autoriser le SYDESL à transmettre au fournisseur d'électricité suivant, EDF COLLECTIVITE l'avis de modification de réseau d'éclairage public pouvant entraîner une variation tarifaire du contrat existant ou un avis de création d'un nouveau réseau d'éclairage public nécessitant la création d'un nouveau contrat ; et se réserver, par ailleurs, le droit de souscrire un contrat d'électricité auprès du fournisseur de son choix, et d'autoriser le Maire à engager les consultations nécessaires, le cas échéant.

Délibération de fin d'exercice des compétences et affectation des personnels du Syndicat de Cylindrage :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5212-33 ; considérant que M. le Secrétaire Général de la Préfecture de Saône et Loire invite le syndicat de cylindrage Mâcon Nord à engager une procédure de dissolution. Constatant que, en accord avec l'ensemble des communes le personnel titulaire est reclassé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, entérine la décision de dissolution du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018 et sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Saône et Loire pour cette même date, l'arrêté de fin d'exercice des compétences du Syndicat.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de créer, à compter du 1^{er} avril 2018, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe titulaire de 35 heures hebdomadaires ; de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ; d'inscrire au budget de la commune les crédits correspondants.

Délibérations DETR 2018, appel à projet du Conseil départemental 2018 et fonds de concours de la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois :

Considérant le projet établi concernant la réalisation de travaux de rénovation thermique de la salle des fêtes ; considérant que le montant des travaux s'élève à 80 000 € HT ; considérant les différents financeurs pouvant intervenir sur ce dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite les différents financeurs pour l'obtention de subventions, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes.

Point sur l'isolation thermique de la salle des Fêtes:

Mme RATTEZ présente le projet d'isolation thermique en concomitance avec les délibérations de demandes de subventions. La solution choisie porte sur la mise en oeuvre d'une ossature bois avec isolant en laine de bois, indépendante de la structure, reposant sur une logrine périphérique. Les menuiseries seront déposées, occultées si possible et remplacées par des menuiseries aluminium avec double vitrage argon posées en tunnel dans l'ossature bois. Selon leur exposition les façades seront enduites ou habillées en bardage bois naturel. L'éclairage sera repris afin de répondre aux règles d'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite.

Point sur l'intercommunalité :

M. le Maire explique que les réunions sur le PLUI ont débutés, les commissions Tourisme et Environnement se sont réunies afin de présenter le bilan des opérations de 2017 et de définir les orientations budgétaires de 2018.

Questions diverses :

- ✓ Courrier des élèves de primaire de l'école Marcel Pagnol pour solliciter une subvention dans le cadre de la 22^{ème} édition du Parlement des enfants : accord pour l'octroi d'une subvention de 100 €.
- ✓ Courrier du collectif des producteurs de Cruzille qui sollicite la mise à disposition d'une salle communale pour une réunion publique et demande d'autorisation d'installation de stands sur la Place de L'Eglise pour la livraison de « paniers » : le Conseil Municipal propose la Place Edgard Ponthus plus facile d'accès et offrant plus de possibilité pour se garer.
- ✓ Le buffet qui a suivi les vœux du Maire a été fort apprécié ainsi que les colis distribués aux plus de 70 ans.
- ✓ Le bulletin communal 2017 a reçu, comme chaque année, un très bon accueil. Il a été tiré à 200 exemplaires pour un coût de 1 044 € TTC.
- ✓ L'hébergeur du site internet de la commune a changé d'interface, avec une présentation totalement modifiée, pour l'instant on constate une baisse de la fréquentation.
- ✓ Les numéros des habitations ont quasiment tous été retirés. 2 plaques de rue "route de Cruzille" ont été ajoutées pour Fragnes
- ✓ Affouages 2018 : 2 inscriptions
- ✓ Une demande est faite pour limiter le tonnage rue des Moines. Un contact sera pris avec la DRI pour vérifier la réglementation.



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET